

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 25 OCTOBRE 2019 A 18 HEURES - VAL D'ILLIEZ – SALLE POLYVALENTE**

**Présidence : M. Pierre-Marie Fornage**

L'assemblée est ouverte à 18 h. Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants plus particulièrement aux autorités communales de Champéry et Val d'Illicz.

En hommage aux acteurs du tourisme tragiquement disparus durant l'année, Mme. Agnès Coquoz et M. Christophe Dubosson, une minute de silence est respectée.

Le président constate que l'assemblée générale a été régulièrement convoquée par la FOSC du 30.09.2019 avec l'ordre du jour conformément à l'article 12 des statuts avec l'ordre du jour qui n'appelle pas de commentaires de la part des participants.

**1. CONTRÔLE DES PRESENCES**

La société a un capital-actions de CHF 4'250'000.00 divisé en 8500 actions.

Selon le contrôle effectué 6969 actions sur 8'500 sont présentes ou représentées. La majorité absolue est fixée à 3485. Nous avons 78 actionnaires présents et 46 actionnaires représentés.

Il salue particulièrement, la présence de

Monsieur Ismaël Perrin Président de la commune de Val-d'Illicz, Monsieur Luc Fellay, Président de la commune de Champéry, Monsieur Jean-Philippe Borgeaud, Monsieur Jacques Berra, Monsieur Pierre-Ignace Exhenry, ancien président de TCCPS et de PDS.

Excusés : Mme Françoise Métrailler, Mme Madeleine Gillabert, M. Eric Jean-Mairet. M. Claude Dubois et M. Bernard Passaquay, réviseur interne.

**2. NOMINATION DES SCRUTATEURS**

Sont désignés scrutateurs Me Abba Nehmann et M. Philippe Grenon

**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2018 :**

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2018 est lu. Il est approuvé à l'unanimité des 74 participants.

**4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION**

Le rapport détaillé de la gestion est mentionné dans le fascicule remis lors du contrôle des présences. Il fait partie intégrante du procès-verbal.

Pour ce qui est des statistiques et chiffres principaux, le directeur Pascal Bergero commente les passages et les recettes, notamment les préventes d'avril 2019 qui impacteront le compte de l'exercice 2019/2020. Les tableaux font partie intégrante du rapport de gestion dont chaque actionnaire a reçu un exemplaire.

Des précisions sont données sur le mode de répartition des ventes à savoir le 80% dans le pot commun et le solde de 20%, cas échéant un pourcentage différent selon les actions qui pourraient être entreprises, en recette directe.

Le directeur relève la qualité de préparation des pistes et l'efficacité de l'enneigement mécanique qui ont permis d'attirer passablement de clients notamment depuis le côté français. Les conséquences financières ont été immédiates avec un retour sur la répartition à raison de 1,4 millions alors qu'habituellement elle est de l'ordre de plus ou moins 300'000.00.

## 5. COMPTES DE L'EXERCICE 2018/2019

En préambule à l'examen détaillé des comptes, le président communique sur trois éléments principaux qui influencent les comptes de l'exercice :

- Le lac du Chaudron
- Le rachat des équipements électro-mécaniques des installations Pointe de l'Au et Bochasses
- L'augmentation des participations au capital-actions de PDS-CH SA

Au niveau des particularités financières, il relève le versement de la totalité du prêt NPR par le Canton du Valais à raison de 4 mios ainsi que la conclusion d'un prêt de 1,6 mios pour le sauvetage du domaine de Morgins-Champoussin.

Les fonds propres représentent le 33% par rapport à une moyenne de la branche qui devrait être de 40%.

Au niveau de l'exploitation, le président commente les comptes 2018/2019. Il relève les points essentiels suivants :

Recettes totales	15'403'850.91
Charges de personnel	5'817'456.95
Frais de choses	3'853'775.61
Résultat opérationnel (EBITDA)	5'732'618.35
Résultat financier / cash-flow d'exploitation	5'015'269.59

Après amortissements pour 4'741'045.89, le bénéfice de l'exercice est de 274'223.70.

La parole est à l'assemblée. Sont soulevées des questions portant :

- Sur la réalisation du lac du Chaudron (retenue collinaire), plus particulièrement :
  - Lors du projet le coût annoncé était de 10,5 mios. Qu'en est-il du dépassement figurant dans les comptes ?
  - Quel est le dépassement à l'heure actuelle. Le compte des immobilisations fait état de 14'865'188.07. L'intervenante annonce être informée qu'est en souffrance un solde de 2 mios.
  - Pour sa part les comptes sont faux. Il y a un mélange au niveau comptable de travaux qui n'étaient pas liés au projet.
  - Si les travaux ne sont pas terminés, quels ont été les justificatifs donnés aux services cantonaux pour obtenir le versement des 4 millions ?
  - Le sol et les sous-sols sont connus. Des bureaux spécialisés ont étudié le projet. Comment est-ce possible d'avoir un dépassement si conséquent ?

Afin d'apporter des compléments d'informations, s'expriment les membres concernés du Conseil d'Administration ainsi que le représentant de l'organe de contrôle (Fidag). Il est notamment répondu :

- Le coût annoncé lors de la présentation du projet était hors taxe (TVA). Le budget initial ayant servi à la demande de financement en 2017 était de 10.65 mios HT soit 11.5 mios TTC avec le taux de TVA de l'époque. Les montants des comptes sont HT et nos budgets sont TTC. Cette pratique est en place depuis de nombreuses années, sans que cela ait suscité des questions auparavant.
- Dans le cadre de la réalisation, il y a des dépassements liés aux contraintes techniques du projet et à la décision de doubler les pompes des 2 stations de pompages. Mais il y a aussi les coûts de travaux indirectement liés qui sont pour l'instant tous enregistrés dans ce compte-courant d'immobilisations. Il s'agit des canalisations d'enneigement mécaniques construites pour renoncer à l'utilisation du Lac Vert. Ce qui, pour mémoire est une exigence en matière de compensation écologique pour la construction du Chaudron. Il y a des améliorations de pistes

qui ont pu être réalisées du fait de la présence des machines de chantier et de l'utilisation de matériaux excavés.

- L'obtention des décomptes finaux est actuellement difficile avec quelques divergences d'interprétations avec les entrepreneurs. Des démarches sont en cours pour désigner en commun un expert neutre.
- Le coût global du chantier, y compris les travaux non directement liés mais réalisés simultanément, est comptabilisé dans un compte-courant « objet inachevé » des immobilisations. Cette pratique, est exercée depuis de nombreuses années par notre fiduciaire La Vièze Fiduciaire SA, et confirmée par l'organe de révision, la Fiduciaire Fidag SA.

Seulement après le bouclage global des décomptes, les opérations comptables nécessaires seront entreprises pour affecter les montants respectifs à chaque investissement, tels que *enneigement mécanique, pistes ou routes, etc.* Chaque genre faisant l'objet de taux d'amortissement différents.

- Au sujet des dépassements et des prétentions financières des entreprises, des transactions sont en cours pour désigner un bureau d'expert. Ce sera sur cette base qu'il sera possible de boucler les comptes de cet ouvrage.
- Pour le versement du prêt NPR de 4 millions, 3 acomptes ont été versés en cours de chantier sur la base de situations intermédiaires avec les factures d'acomptes. Pour le solde de 1 million payé en 2019, un audit du service cantonal est intervenu pour valider l'ensemble des factures non contestées. Par ailleurs, la décision a également été prise sur la base de l'autorisation d'exploiter qui était une condition contraignante.

Pour certains actionnaires, les explications données ne sont pas satisfaisantes. Le dépassement est conséquent et le Conseil d'Administration n'est pas en mesure de donner des renseignements précis. La ventilation des montants affectés à chaque chantier aurait dû intervenir avant le bouclage.

*Malgré une information complémentaire de l'organe de révision qui confirme qu'à la date du bouclage, soit le 31 mai 2019, les comptes sont conformes et ;*

*malgré l'information complémentaire du Conseil d'Administration qu'en raison de travaux encore réalisés après le 31 mai et en l'absence de décomptes précis justifiant les factures, il était impossible d'attribuer les investissements au comptes respectifs,*

la demande formelle de faire désigner un bureau d'expert pour réaliser un contrôle spécial sur la vérification du dépassement de la retenue collinaire et sur la ventilation des comptes de cette retenue est formulée.

Les dispositions légales permettant de formuler une telle demande étant remplies, le Conseil d'Administration soumet cette question au scrutin secret à l'ensemble des actionnaires.

A la question précise :

**Acceptez-vous la demande sur un contrôle spécial portant sur la vérification du dépassement de la retenue collinaire et sur la ventilation des comptes de cette retenue.**

Il est enregistré :

3139	OUI	(nombre voix favorables)
3246	NON	(nombre de voix défavorables)
24	ABSTENTIONS	(nombre de voix non exprimées)

**La demande du contrôle spécial est refusée.**

## **6. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION**

M. Jean-Claude De Iaco de l'organe Fiduciaire FIDAG SA donne lecture du rapport de l'organe de révision et recommande à l'Assemblée des actionnaires d'accepter les comptes 2018-2019.

## **7. APPROBATION DE LA GESTION DES COMPTES, DISTRIBUTION DES DIVIDENDES ET DECHARGE A L'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration, par son président, propose à l'assemblée générale :

1. d'approuver la gestion et les comptes de l'exercice 2018/2019.

A main levée, par 69 oui, 5 non et 4 absentions la gestion et les comptes sont approuvés.

*Les actionnaires ayant exprimé un refus ou s'étant abstenus renoncent spécifiquement à faire connaître le nombre de voix lié à leurs décisions par un scannage de leur coupon.*

2. d'accepter le versement d'un dividende brut de 3 %, le solde du bénéfice net étant affecté aux réserves ou reporté à compte nouveau;

A main levée, par 78 oui, 1 non et 1 abstention, l'octroi d'un dividende brut de 3% est accepté.

*Les actionnaires ayant exprimé un refus ou s'étant abstenus renoncent spécifiquement à faire connaître le nombre de voix lié à leurs décisions par un scannage de leur coupon.*

- a) Décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion

La décharge aux administrateurs est donnée à raison de 80 pour et 3 abstentions.

*Les actionnaires ayant exprimé un refus ou s'étant abstenus renoncent spécifiquement à faire connaître le nombre de voix lié à leurs décisions pour une scannage de leur coupon.*

Il est précisé que les administrateurs se sont abstenus à voter la décharge.

## **8. APPROBATION DU CONTRAT DE FUSION CONCLU ENTRE PORTES DU SOLEIL SUISSE (PDS-ch) SA et TELE CHAMPERY-CROSETS PORTES DU SOLEIL SA (décision qui nécessite la forme authentique)**

En préambule, le président M. Pierre-Marie Fornage adresse un message rappelant les différentes fusions et les évolutions des sociétés de remontées mécaniques qui se sont succédé entre Champéry, Les Crosets, Champoussin et Morgins. Il relève que ces décisions antérieures, visionnaires et adaptées aux conditions du moment ont été bénéfiques. Cet aspect historique conforte le Conseil d'Administration dans sa vision et son concept d'une fusion indispensable.

Il met également en évidence le fait qu'une mise en commun permettra de répondre aux contraintes cantonales et communales pour pouvoir bénéficier des aides tant structurelles que financières.

Les documents : contrat de fusion, comptes annuels, rapport de gestion et rapport de l'organe de révision ont préalablement tous pu être consultés avant la présente assemblée dans les délais légaux requis. Il est relevé que plusieurs actionnaires ont fait usage de ce droit et ont été reçus et renseignés par le directeur.

En complément, Mme Christelle Sierro, de l'organe fiduciaire FIDAG en charge des aspects financiers présente par le détail le concept d'échange d'actions.

Pour sa part, M. Arthur Clivaz, présente les enjeux économiques avec et sans fusion.

Le directeur M. Bergero présente les démarches et rencontres en cours par rapport aux projets d'investissements sur le secteur Champéry / Torgon. Il énumère l'ensemble des projets qui ont été présentés aux organisations écologiques. En relevant qu'à l'exception du secteur de Bonavau, tous sont admis sur le principe. Ce résultat est directement lié à notre vision globale et nos projets de fusion, seul nous n'aurions rien obtenu.

Pour sa part, M. Yannick Buttet, présente ValChablais Invest SA, société constituée par les 9 communes du district de Monthey. Il annonce que les recherches sont en cours pour obtenir des fonds privés, publics ou bancaires. Celles-ci sont basées sur le plan d'investissement de PDS-CH, à la condition non négociable qu'il n'y ait qu'un seul partenaire sur le versant suisse des Portes du Soleil.

Ces présentations suscitent les questions suivantes :

- Les projets sont ambitieux, tel un grand gâteau par contre, immangeable pour ce qui est du Peak to Peak laissant présager un investissement d'au moins 25 millions. Ce seront des dettes conséquentes.

- La présentation faite par le Conseil d'Administration est remarquable. Elle relève tant de l'enfer que du paradis. Des choses paraissent étonnantes qu'est-ce qui est racheté ? 500 lits chauds ne seront pas réalisés avant 15 ans ? Pour un investissement de 50 millions M. Devos s'en inquiète et annonce que s'il se trouve que quelqu'un est prêt à s'engager pour un tel investissement il en participe à la moitié.
- Le coût global de la Foilleuse est d'un ordre total de 28.4 millions. En regard d'un tel investissement et des comptes des sociétés, le rapport d'échange des actions paraît surévalué.
- Est-ce qu'en matière de regroupement des sociétés TCCPS a le couteau sous la gorge ? Et si oui, quels en sont les motifs ? TCCPS investit et montre l'exemple pour permettre de bénéficier des moyens nécessaires visant à mettre tout en œuvre pour assurer la pérennité de la société.
- Pourquoi n'y a-t-il pas un achat de CNB SA sans passer par une fusion ?
- Pour les 4 millions NPR pour le Lac du Chaudron il ne ressort d'aucun document officiel l'obligation d'une fusion. Il est exigé uniquement un rapprochement.
- Il est trop tôt d'envisager une fusion. Pour faire face aux obligations, les établissements bancaires pourraient être approchés.
- Les projets sont conséquents. Inévitablement une augmentation du capital-actions devra être envisagée.

Afin d'apporter des compléments d'informations, s'expriment les membres concernés du Conseil d'Administration, la représentante de l'organe fiduciaire qui a effectué les calculs sur les valeurs d'échanges et le représentant de VCI SA. Il est notamment donné les informations suivantes :

- les valeurs d'échange et l'estimation des valeurs nominales ont bien été abattues. La valeur de rendement a été complétée d'une valeur de liquidation. Ce qui correspond aux valeurs de marchés utilisées lors de la constitution de la société PDS-CH SA.
- En rapport au plan d'investissement, celui-ci prévoit que les fonds propres devraient être sensiblement améliorés par la réalisation des lits chauds et leurs conséquences sur les finances des remontées mécaniques. Une augmentation du capital-actions de la future société n'est pas exclue. Toutefois avant d'être envisagée il conviendra de planifier les réalisations sur la durée. Ce qui est urgent c'est la piste de la Foilleuse. L'établissement public et les autres projets pourraient être tributaires des capacités financières.
- La société CNB SA n'entre pas en matière pour une fusion. Elle assure une activité en tant que distributeur d'électricité.

Elle dispose de quelques moyens financiers pour assurer les fonds propres à la construction d'un projet mais n'est pas en mesure de le concrétiser puisqu'elle est elle-même tributaire de l'obtention de crédits NPR et qu'elle est soumise à l'obligation d'un regroupement au sein des sociétés du versant suisse des Portes du Soleil.

C'est pour ces motifs et dans l'intérêt du développement régional qu'elle accepte la vente de ces installations et pour le futur de ne plus s'occuper de remontées mécaniques.

Toutes les garanties ont été prises pour qu'en cas de vente les contrats d'utilisation du sol et d'exploitation soient garanties au repreneur des installations.

Une vente à PDS-CH uniquement ou à TCCPS uniquement est exclue, la contrainte de regroupement n'étant pas réalisée.

- Par le fait que la pratique du ski est une activité touristique fondamentale, Val Chablais Invest SA a fixé des conditions claires et précises en vue de rechercher des fonds. Les communes du district de Monthey, toutes engagées, n'imposent rien et n'entendent pas se subsister aux sociétés de remontées mécaniques. Toutefois elles ont d'ores et déjà décidé de ne pas entrer en matière sur des solutions partielles.

La parole n'est plus demandée relevant qu'il est indispensable de mettre au centre des questions le vrai but qui est de développer le ski et les remontées, l'approbation du contrat de fusion est formellement mise au vote au scrutin secret. Celui-ci se fait sous la responsabilité de Me Olivier Derivaz, qui précise qu'en la matière s'applique une décision qui doit enregistrer les 2/3 des voix représentées. Seuls les OUI seront pris en compte. Les abstentions seront assimilées au NON.

Résultat du vote :

3517 OUI 50.46%

2243 NON 32.18%

1209 VOIX NULLES (les voix blanches étant considérées comme nulles mais rentrant dans le décompte des voix représentées)

En la matière, le 2/3 des voix n'est pas atteint, le contrat de fusion est refusé.

A l'intention des participants à l'assemblée, le bureau de vote communique qu'il y a individuellement : 94 OUI - 14 NON - 12 NON EXPRIMES

Le Conseil d'Administration prend acte de la décision. Il relève que les conséquences sont grandement préjudiciables tant sur le plan financier que sur le plan moral.

Le dégât d'image pour les Portes du Soleil Suisse est conséquent.

## **9. NOMINATION STATUTAIRES**

- a) Depuis un an, M. Yannick Buttet, représentant des communes et de CVI SA participe bénévolement en tant qu'invité aux réunions du Conseil d'Administration. Des remerciements lui sont adressés. Sur proposition du Conseil d'administration, sa nomination en tant qu'administration et décidée par 78 voix, sans avis contraire.  
*Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.*
- b) Sur proposition du Conseil d'administration, le renouvellement du mandat de la Fiduciaire FIDAG SA, à Martigny en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2018/2019 est approuvé par 73 participants, sans abstention ni avis contraire.  
*Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.*

## **10. DIVERS**

- L'assemblée enregistre une intervention relevant la tristesse et la déception par rapport à la décision négative sur la fusion. Un mal être est largement ressenti par rapport aux ancêtres et aux personnes qui se sont engagées.
- Une intervention est également faite pour relever les mérites de MM. Laurent Nicod et Bernard Passaquay pour leur engagement envers la société.

En conclusion de l'assemblée le président rappelle que la rédaction d'un livre marquant les 20 ans de TCCPS est en cours de réalisation. Initialement il était envisagé de le remettre lors de cette assemblée. Malheureusement il n'est pas terminé. De plus, au vu de la tournure des événements il manque un chapitre.

Les démarches qui ont abouti au contrat de fusion présenté ce soir sont compliquées et de longue haleine. Un concept qui semblait défendre au mieux les intérêts des actionnaires, tout en répondant à l'évolution du tourisme n'est pas retenu.

Malgré ce résultat négatif, le président adresse des remerciements aux personnes qui se sont engagées tant au niveau cantonal, régional et communal, au même titre que ses collègues du conseil d'administration et l'intégralité du personnel des deux sociétés.

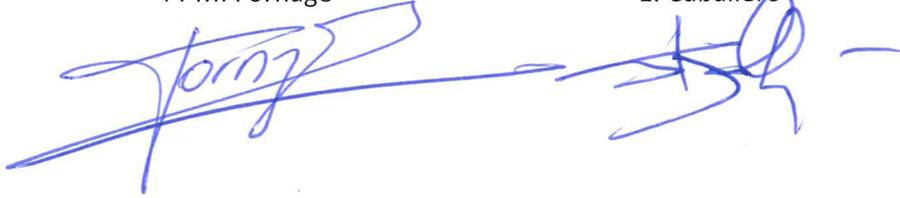
Remerciant une nouvelle fois les participants, le Président Pierre-Marie Fornage lève l'assemblée à 22h05.

Le Président :

Le Secrétaire :

P.-M. Fornage

E. Caballero





Assemblée générale TCCPS  
du 25.10.2019

Contrôle des présences

<b>Nb total d'actions</b>	<b>8'500</b>
<b>Actionnaires présents</b>	78 + 46 (représentés)
<b>Actions représentées</b>	6'969
<b>2/3 des actions représentées</b>	4'646

3450  
3485

